

## MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'ÉCOLE

Les enfants ont à peine eu le temps de quitter les lieux pour les vacances d'été, que les engins ont investi la cour de l'école. Le temps était compté afin de concilier travaux, congés d'été et rentrée scolaire. Nous remercions l'ensemble des entreprises qui ont compris les impératifs et ont fait de leur mieux afin de s'adapter aux contraintes de présence des élèves en début de rentrée scolaire.

Les entreprises retenues pour ce chantier sont :

- l'entreprise TAILLARDAT SARL pour la maçonnerie
- l'entreprise BARRET SARL pour l'ossature et le bardage bois
- l'entreprise GARDETTE SARL pour les menuiseries bois intérieures et extérieures
- l'entreprise MENIS SARL pour la plâtrerie, l'isolation et les peintures
- l'entreprise CHARRONDIÈRE Michel pour la plomberie et l'électricité
- l'entreprise PEREZ SARL pour le carrelage et les faïences
- l'entreprise MEUNIER Romain pour la réfection de la cours

La réalisation finale des travaux a rendu le bâtiment conforme à la réglementation et a apporté de la fonctionnalité. Pour la cour, la réalisation d'un gazon synthétique donne aux enfants un espace agréable et ludique.

Le coût des travaux s'élève à 81 100 € HT. Ce projet bénéficie de subventions qui se détaillent de la façon suivante :

- 24 000 € de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- 6 763 € du Conseil Départemental de la Loire

A ceci s'ajoute la réfection de la toiture basse du bâtiment qui présentait des faiblesses. Elle a été réalisée par l'entreprise BARRET SARL pour la somme de 8 312,34 € HT. Une subvention d'un montant de 4 987 € a été accordée à ce projet par le Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

Les élus ont jugé nécessaire l'engagement de ces dépenses pour l'école, afin d'optimiser les chances de maintenir deux classes sur le site. Nos écoles rurales sont en danger et nous nous devons de faire le maximum afin de les conserver. La présence d'enfants, c'est la vie du village. Il est dommage de constater que certaines familles, résidant sur la commune, ne scolarisent pas leurs enfants dans l'école publique du village. Pourtant nous avons mis en œuvre des services qui permettent aux parents de concilier horaires scolaires et horaires de travail.

Aujourd'hui, il est proposé une garderie gratuite qui débute à 7h15 le matin et se termine à 18h30 le soir. La cantine scolaire continue de confectionner des repas sur place en se servant le plus possible chez des producteurs locaux. La commune prend en charge le salaire de l'agent assurant l'élaboration des repas, et l'entretien du bâtiment, ce qui diminue les charges de l'association cantine et lui permet de maintenir un prix des plus raisonnables du ticket repas. Nous souhaitons conserver ce système de fonctionnement afin d'apporter un service de qualité aux enfants.

La prochaine étape sera peut être l'installation d'un vidéo projecteur, l'acquisition d'un nouvel ordinateur et d'un appareil photo numérique, sous condition que la subvention proposée par l'État pour 2019 dans le cadre des « Ecoles numériques innovantes et ruralité », nous soit accordée. Cet équipement permettra à l'école d'être à la pointe des nouvelles technologies.



Avant la réalisation de l'extension



L'extension réalisée en bois

